

209C1131
FR0000054686-FS0503-DER22

18 août 2009

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(article 234-10 du règlement général)

LVL MEDICAL GROUPE

(Euronext Paris)

1 - Par courrier reçu le 17 août 2009, la société par actions simplifiée JCL Finances (1) (34, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 12 août 2009, le seuil de 25% des droits de vote de la société LVL MEDICAL GROUPE et détenir à titre individuel, 3 043 436 actions LVL MEDICAL GROUPE représentant 4 346 150 droits de vote, soit 23,54% du capital et 26,19% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition hors marché de 285 000 actions LVL MEDICAL GROUPE auprès de la société Amber Master Fund (3).

Le concert formé entre le groupe familial Lavorel, composé de Monsieur Jean-Claude Lavorel, les sociétés JCL Finances et Ultimal (1) qu'il contrôle et les membres de la famille Lavorel, et le groupe familial Haby, n'a franchi aucun seuil et détient 5 716 903 actions LVL MEDICAL GROUPE représentant 9 351 735 droits de vote, soit 44,21% du capital et 56,34% des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Jean-Claude Lavorel	777 467	6,01	1 481 518	8,93
Membre Famille Lavorel	249 525	1,93	445 117	2,68
JCL Finances	3 043 436	23,54	4 346 150	26,19
Ultimal	1 357 100	10,50	2 500 200	15,06
Total Famille Lavorel	5 427 528	41,97	8 772 985	52,86
Famille Haby (dont Gilbert Haby)	289 375	2,24	578 750	3,49
Concert Lavorel - Haby	5 716 903	44,21	9 351 735	56,34

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce, JCL Finances SAS déclare les objectifs qu'elle envisage de poursuivre vis-à-vis de la société pour les six mois à venir, à savoir :

- que l'acquisition de 285 000 actions auprès d'Amber Master Fund a été réalisée par recours à l'endettement, par le biais d'un emprunt bancaire conclu par JCL Finances, d'un montant de 3,7 millions d'euros, d'une durée de 4 ans, avec un taux d'intérêt s'élevant à Euribor +2% l'an ;

- qu'elle fait partie du sous-concert « groupe familial Lavorel » et qu'elle agit de concert avec la Famille Haby ;
- qu'elle détient déjà, de concert, le contrôle de la société, et qu'elle envisage de conserver ce contrôle et sa position prédominante au sein du concert ;
- qu'elle n'envisage pas de poursuivre ses acquisitions d'actions, excepté de manière marginale dans la limite de 2% du capital, en fonction des opportunités de marché, et ce conformément à l'engagement pris dans le cadre de la dérogation accordée par l'Autorité des marchés financiers le 23 juillet 2009 (cf. D&I 209C1039 du 24 juillet 2009) ;
- qu'elle n'envisage pas de demander sa nomination au conseil d'administration ;
- qu'elle n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions de LVL MEDICAL GROUPE. »

3 - L'accroissement de plus de 2% du capital en moins de douze mois consécutifs des participations respectives du groupe familial Lavorel et du concert Lavorel – Haby, a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans Décision et Information 209C1039 en date du 24 juillet 2009 et qui a été publiée au Bulletin officiel (BALO) du 29 juillet 2009.

(1) Contrôlée par Monsieur Jean-Claude Lavorel.

(2) Sur la base d'un capital composé de 12 930 893 actions représentant 16 597 825 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Cf. D&I 209C1125 du 13 août 2009.